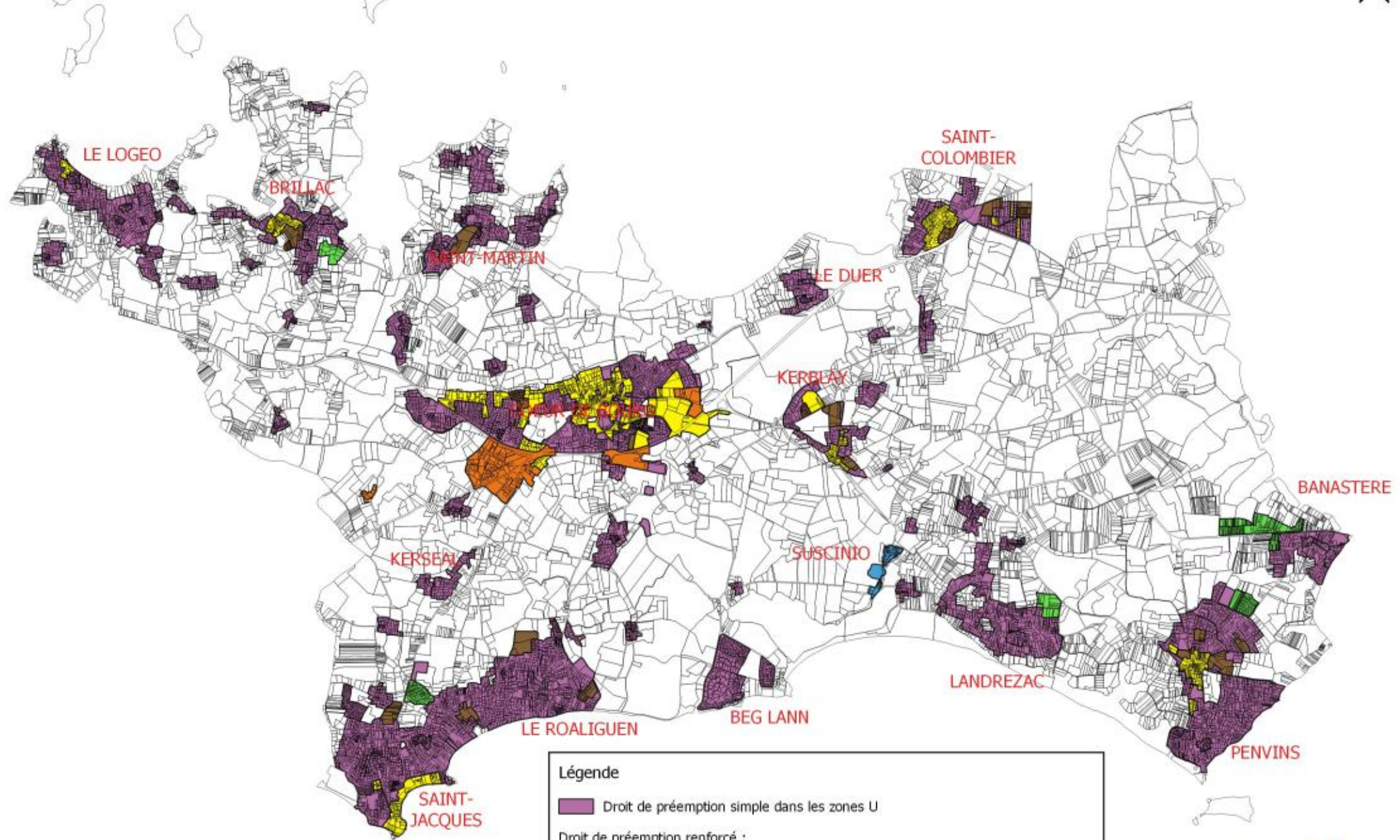


# Plan d'instauration du droit de préemption



**Légende**

- Droit de préemption simple dans les zones U
- DPU renforcé sur les zones 1AU et 2AU
- DPU renforcé sur les zones 2AUr destinées au repli des caravaniers
- DPU renforcé sur les zones U stratégiques du territoire
- DPU renforcé sur les zones Ubhr du secteur de Suscinio Pôle touristique majeur
- DPU renforcé sur les zones Uz, Uzc et 2AUz, économiques et commerciales



Sources : Cadastre 2023 DGFIP, zonages PLU Commune de Sarzeau, mars 2024.